



Assemblée de paroisse ordinaire

du 15 mars 2026

à l'issue du culte de 9h⁴⁵

Procès-verbal

1. Ouverture de l'Assemblée - liste de présence - désignation des scrutateurs

Le Président Heinz Paul Blaser déclare l'assemblée ouverte à 11 heures.
La déclaration de foi de l'EREV a été lue lors du culte.

Liste de présences : 52 votants

Liste des excusés : 9 (liste en annexe)

Pas de remarque à l'ordre du jour.

Désignation des scrutateurs : Mme M. Bitz et M. G. Mukuna

2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée de paroisse ordinaire du 21 septembre 2025 (le procès-verbal de l'Assemblée ordinaire du 21 septembre 2025 ne sera pas lu ; il est à disposition au secrétariat de la paroisse ou sur le site internet www.sion.erev.ch).

Discussion ouverte. Aucune remarque, il est adopté à l'unanimité.

3. Message du Conseil synodal

Mme S. Luginbuhl apporte les salutations du Conseil synodal. Elle remercie chaque paroissien pour son engagement au sein de la paroisse de Sion. Elle fait la lecture d'un texte de l'écrivain Charles

Pégué sur 3 vertus : foi, charité et espérance.

4. Message des autorités communales de Sion

M. Ph. Varone, président de la ville de Sion, transmet les salutations de la commune. Pour celle-ci les élections ont déjà eu lieu.

Au programme de la nouvelle législature figure deux éléments essentiels. L'attractivité et la durabilité. Il souligne la bonne collaboration avec la paroisse, notamment pour la Crèche des Châteaux.

Il remercie également chacun pour l'engagement, la proximité et l'importance des soins aux communautés.

5. Rapport du Conseil de paroisse sur la vie de paroisse en 2025

Mme A.-F. Jossen, présidente du Conseil de paroisse fait projeter au beamer son rapport. Il est résumé ci-dessous :

« La paroisse protestante de Sion propose aux paroissiens un panel d'activités varié pour toutes les tranches d'âges.

Des rencontres hebdomadaires, bimensuelles, mensuelles ou épisodiques. De la spiritualité, de l'échange, de la découverte, de l'apprentissage, de l'amusement. Sur 365 jours que compte l'année, votre paroisse vous a ouvert ses portes à 253 reprises en 2025. 31 propositions différentes, 19 pour les adultes, 12 pour les enfants et les jeunes.

Nos ministres, appuyées par le conseil de paroisse et les bénévoles, ainsi que de notre secrétaire Ch. Masnari, travaillent en bonne entente pour renouveler et faire évoluer les rencontres.

Mais il ne faut pas oublier les paroissiens qui ne peuvent pas ou plus se rendre dans les locaux paroissiaux. 13 résidences pour personnes âgées se situent sur le territoire paroissial. Mme M. Jung fait régulièrement des visites dans ces EMS ainsi qu'à domicile. Des cérémonies œcuméniques sont organisées plusieurs fois par année au home de Zambotte à Savièse et au foyer Haut-de-Cry à Vétroz. Mme M. Jung accompagne actuellement une future visiteuse dans sa formation à l'accompagnement.

Concernant nos locaux, le temple et la salle de paroisse continuent d'être régulièrement loués, pour des concerts, des répétitions, des assemblées. Ce qui nous amène une visibilité et une source de revenus.

Voici donc un point de situation de l'année écoulée, merci de votre écoute.

Pour le conseil de paroisse : Anne-France Jossen. »

6. Comptes 2025

6.1 Présentation des comptes 2025

M. J.-P. Sigrist, trésorier, présente les comptes. Ils sont projetés au beamer.

Le résultat final est un bénéfice de **fr. 1'697.70.**

Celui-ci mérite une explication : en 2024 il y avait une perte de fr. 48'359.18.

En 2025, la paroisse a reçu un don d'une Fondation de fr. 100'000.-. Grâce à ce don (compte 8207) la paroisse a pu combler le déficit de l'exercice 2024. La Fondation TMR n'a pas encore pu être remerciée manquant d'informations.

Le résultat détaillé 2025 est un déficit de fr. 25'220.46 pour le secteur communes et un bénéfice de 75'277.34 pour les autres secteurs (paroisse), ce qui donne un résultat positif global de fr. 50'056.88. Ce bénéfice de l'exercice 2025, amputé de la perte reportée au 31.12.24 de fr. 48'359.18, laisse ainsi apparaître un petit bénéfice reporté de fr. 1'697.70 au 31.12.25.

M. H.P. Blaser a donné les explications ci-dessus.

Quelques explications complémentaires :

Compte « salaires » supérieur à la suite de l'année complète de Mme Jung et à une augmentation du temps de travail de Mme Masnari (80% actuellement).

La paroisse compte 4341 paroissiens. Les communes municipales ont accepté l'augmentation de leur contribution forfaitaire à fr. 115.- par paroissien enregistré comme protestant dans leur commune de domicile. La ville de Sion reverse à la paroisse l'intégralité de l'impôt sur le culte payé par les contribuables protestants.

Comme chaque année, le trésorier demande à tout nouveau paroissien de vérifier son enregistrement auprès de sa commune de domicile, car cela ne se fait pas automatiquement. Un grand merci à chacun.

M. J.-P. Sigrist se tient à disposition pour toute question supplémentaire.

M. R. Baer souhaite savoir si la paroisse rajoute un montant à la rétrocession des collectes.

M. J.-P. Sigrist : non, il s'agit des collectes effectives enregistrées par la paroisse.

Plus de question. Merci à M. J.-P. Sigrist.

Celui-ci souhaite également associer Mme Ch. Masnari à ses remerciements.

6.2 Rapport des vérificateurs des comptes

Au nom de la commission de vérification des comptes

M. P.-F. Décoppet donne lecture du rapport du 25.02.2025.

« Selon notre appréciation, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, des résultats et de la situation du compte d'investissement.

Nous remercions le conseil de paroisse, ainsi que Mme Ch. Masnari et nous vous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis. »

Le texte complet est joint en annexe.

6.3 Adoption par l'Assemblée et décharge

Les comptes sont adoptés à l'unanimité à mains levées, o refus, abstentions du conseil de paroisse et d'un paroissien.

Décharge est ainsi accordée au conseil de paroisse.

7. Héritage

Mme A.-F. Jossen annonce que la paroisse a été informée d'un héritage effectué par une paroissienne. L'inventaire est en cours d'établissement. Le montant estimatif s'élève à environ fr. 900'000.-. C'est une immense aide bienvenue, elle sera subsidiairement utilisée pour les travaux. La commune de Sion a été mise au courant et adhère à cet usage.

Une partie sera tout de même consacrée à la vie de la paroisse. Le conseil de paroisse a l'intention d'organiser des assises pour en débattre.

Le rapport est le suivant :

« En fin d'année passée, nous avons été informés que nous avions reçu un héritage d'une paroissienne.

Après nous être renseignés, nous avons fait une demande d'inventaire qui est en cours, nous avons déjà été informé du montant qui est d'environ 900'000 fr. A la suite de cela, nous avons pris rendez-vous avec les communes car il y a le principe de subsidiarité dans la LREE (Loi qui régit les rapports entre les Eglises et l'Etat). En effet, les communes paient, en principe, ce que les paroisses ne peuvent couvrir elles-mêmes.

Nous avons rencontré MM. Varone et Dondainaz pour la ville de Sion et lors d'une autre rencontre M. Broccard, président d'Ardon et représentant des autres communes.

La transparence de la communication de la paroisse a été reconnue et appréciée. Les communes souhaitent avant toute chose ne pas avoir des changements dans les « frais de culte ». Nous pouvons donc disposer de cette nouvelle fortune, mais elle doit garantir la stabilité de notre comptabilité.

Les communes nous ont grandement invité à investir dans les bâtiments. Car elles estiment qu'il ne serait plus justifié de venir vers elles pour des frais d'entretien

ces prochaines années.

Parallèlement, nous avons donc évalué les priorités dans les bâtiments.

La priorité est évidemment la phase II des travaux – qui vous sera présentée dans le point suivant de l'ordre du jour.

Le bureau d'architecture Mijong nous a également dressé une liste des travaux à prioriser.

Nous avons conscience que la paroisse investit beaucoup dans ses bâtiments.

Nous souhaitons donc également qu'une partie de cet argent soit mis dans la vie de la paroisse.

Combien, comment ? Cela doit être évalué, avec le nouveau conseil, avec des experts, et avec vous ...

Nous allons donc organiser des assises pour les paroissiens, afin de tenir compte des souhaits et des priorités pour notre paroisse. Une date vous sera communiquée dès que le nouveau conseil siègera. » A.-F. Jossen

8. Travaux d'entretien des extérieurs du temple

Les paroissiens prennent connaissance du projet. Mme la pasteure S. Schulthess se réjouit des soutiens à venir. Voir le préavis.

Celui-ci résume la situation et préavise pour la suite :

Préambule

Lors de l'Assemblée de paroisse extraordinaire du 18 juillet 2023, l'Assemblée a accepté un budget pour des travaux de requalification intérieure (phase I) ainsi que pour la suite de l'étude des phases suivantes, à savoir la réfection des toitures et des bétons, à hauteur de CHF 430'000.-. Lors de cette assemblée avait été décidé :

« L'Assemblée de paroisse attend du Conseil de paroisse qu'il présente devant l'Assemblée de paroisse les phases II et III et les décisions y relatives à leurs financements en temps opportun pour décision de l'Assemblée. »

Phase I achevée

La requalification intérieure (phase I) a été achevée en 2025. Elle comprenait :

- * Remplacement du tableau électrique actuel ainsi que du câblage.
- * Modification de l'éclairage du temple.
- * Création d'un WC dans le volume du salon vert actuel.
- * Humidification de l'orgue.
- * Etudes : bilan énergétique (certificat énergétique cantonal des bâtiments CECB), installation photovoltaïque, état des bétons des façades.

Coût total des travaux : CHF 391'261.50.

Etudes des phases II et III

En parallèle aux travaux de la phase I, des études ont été menées sur les travaux d'entretien extérieur, sous la direction du bureau d'architecte Mijong.

Concernant les façades, une analyse poussée des bétons a été faite, des tests de traitement également. L'option décapage chimique avec traitement hydrophobe a été retenue. Elle permettra de retrouver l'esthétique d'origine du béton brut, tout en préservant la santé du béton, protégeant contre l'eau et également les

graffitis.

Concernant la toiture, une rénovation de la toiture plate et inclinée permettra de résoudre les problèmes d'infiltration d'eau dans le temple. Par ailleurs, l'évaluation du rendement photovoltaïque et des coûts, couplée à un préavis négatif de la commission de la Vieille ville, nous a mené à ne pas proposer d'installation photovoltaïque pour l'instant. Toutefois, la nouvelle loi sur l'énergie (janvier 2025) demandera une réévaluation en temps voulu.

Planification

Dans le début de la réflexion sur ces travaux d'entretien, le conseil de paroisse a séparé les travaux en deux phases, toitures : phase II / façades III. En effet, il imaginait des travaux et des financements échelonnés. Il estime qu'actuellement, les finances de la paroisse permettent d'effectuer ces travaux au même moment – ce qui économise des frais d'échafaudage supplémentaires.

Il ne convient donc plus de parler de phases II et III, mais uniquement de phase II pour les travaux sur la toiture et sur les façades.

Ces travaux d'entretien extérieur (phase II) pourraient avoir lieu en septembre 2026. Le temple resterait accessible.

Financement

Budget phase II (selon offre)

Echafaudages	28'139.50
Réfection façades	103'268.80
Réfection Toiture place	124'450.98
Réfection Toiture pente	116'215.13
Ferblanterie	22'291.16
Honoraires architectes et études	62'550.16
Divers et imprévus	19'718.28
Total	476'634.01

La paroisse dispose de liquidités importantes à la suite d'un héritage. En concertation avec les communes, la paroisse peut en disposer dans la mesure où elle assure l'entretien de ses bâtiments. Nous proposons donc d'utiliser la trésorerie paroissiale pour financer ces travaux.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, le Conseil de paroisse prie l'Assemblée de paroisse de prendre les décisions suivantes :

*L'Assemblée de paroisse autorise le Conseil de paroisse à financer la phase II (toitures et façades) en prélevant dans la trésorerie paroissiale un montant de **Frs. 476'634.01.***

Le présent préavis est adopté par le Conseil de paroisse dans sa séance du 5 mars 2026. Conformément aux dispositions réglementaires et à l'avis de convocation publié dans le journal de paroisse de février-mars 2026, le présent préavis est communiqué aux membres de l'Assemblée de paroisse dix jours avant celle-ci par affichage au temple, par publication sur le site internet paroissial et par mise à disposition au secrétariat paroissial. »

Au nom du Conseil de paroisse

La Présidente :
A.-F. Jossen

La Secrétaire :
F. Pitteloud

M. G. Mukuna est d'avis que c'est le bon moment.

Des questions sont posées concernant les panneaux photovoltaïques, si possibilité de choisir d'autres éléments, tuiles, etc. Le rendement n'est pas intéressant, mais les temps changent et les matériaux aussi. On ne sait pas ce qu'il y aura comme matériel plus tard.

M. Ph. Varone, président de la Ville de Sion, évoque toujours les tensions existantes entre le patrimoine et l'énergie. Pour l'instant il n'est pas possible d'envisager du photovoltaïque.

Plus de question, il est passé au vote :

« L'Assemblée de paroisse autorise le Conseil de paroisse à financer la phase II (toitures et façades) en prélevant dans la trésorerie paroissiale un montant de Frs 476'634.01 »

Résultat : accepté à l'unanimité à mains levées, opposition 0, abstention 1.

M. R. Baer souhaite prendre la parole. Il remercie pour la présentation et la clarté des explications. Son vœu est que la pasteure soit déchargée de ce dossier et qu'il soit repris par un membre du Conseil de paroisse. Merci pour la présentation. Décharger la pasteure et en charger le conseil de paroisse.

Avant de passer au point suivant, Mme S. Schulthess remercie le Conseil de paroisse et le Bureau de l'Assemblée pour ces années de législature.

Les membres qui ne se représentent plus, MM. H.P. Blaser, M. Moser, Mme U. Breitler et MM. J.-P. Sigrist, O. Peter et Mme F. Imhoff, de même que les délégués au Synode. Un présent leur est donné.

9. Elections (Législature 2026-2030)

9.1 Président de l'Assemblée de paroisse (bulletin secret)

Le Président reprend la parole pour passer au point des élections statutaires. Ayant relu le Règlement de procédure de l'EREV (art. 5), il mentionne que « S'il n'y a qu'un candidat au poste à repourvoir, on pourra procéder à une élection tacite ou par acclamation ». Il propose donc à l'Assemblée de paroisse de renoncer au vote à bulletin secret et de le faire à mains levées. Il demande à l'Assemblée si cette façon de faire leur convient, ce qui est approuvé par acclamation.

Il est proposé **M. Yves Loretan**.

Ce dernier est présenté par la pasteure Mme S. Schulthess, il est engagé depuis de longues années dans la paroisse de Sion et il n'est pas trop nécessaire, avec un sourire, de le présenter plus.

Vote : élu par acclamation, sans aucune opposition.

9.2 Vice-président et secrétaire de l'Assemblée.

Pas de candidature. Le Président lance un appel à des volontaires, et relève que le travail n'est pas considérable.

9.3 Conseil de paroisse

Mmes A.- F. Jossen, F. Pitteloud et M. Jung se représentent. Il est encore proposé Mme A. Milliet et M. J.-P. Frauche.

Vote : les 5 membres sont par acclamation.

Petite présentation des nouveaux :

Mme Anne Milliet est née au milieu du siècle passé, dans une famille très artiste et musicienne, mais aussi très huguenote, issue d'une longue lignée de pasteurs genevois d'un côté, et du côté de son père, d'une famille restée envers et contre tout fidèle à ses origines helvétiques et complètement méditerranéenne, plus particulièrement romaine, ruinée par la montée du fascisme et de la guerre de 39-45.

Sa chance a été d'avoir toujours eu l'impression de totale liberté de choix dans un milieu très structuré, mais aussi plein de fantaisie.

Comme elle aimait aussi beaucoup le dessin, la musique et la danse, mais qu'elle avait un sérieux poil dans la main (dixit) et ne se montrait pas trop assidue, c'est dans les études que tout se passait bien sans trop d'effort. Elle fait donc un diplôme de médecine, puis se lance dans la chirurgie,

d'abord générale, puis plastique, reconstruction et esthétique.
Ce métier magnifique, plutôt prenant, elle l'exerce à Neuchâtel et dans le Jura bernois.

Elle avait une famille, certes recomposée, un mari, deux fils et deux belles-filles. Elle est actuellement la grand-mère heureuse de 3 petites-filles. Son arrivée en Valais a changé les perspectives : le petit village, ses habitants et tout l'environnement de son compagnon l'ont littéralement étouffée... malgré un gros effort d'intégration, ça et la retraite !
Et elle a découvert la communauté réformée de Sion.

Elle s'est engagée timidement dans la chorale, en a découvert quelques rouages du fonctionnement de la paroisse et l'idée a fait son chemin, grâce à notre pasteure Sara Schulthess, qu'elle pourrait se rendre utile à quelque chose en participant au conseil de paroisse et éprouve aujourd'hui une grande joie à l'idée d'une certaine continuité de service dans une communauté accueillante.

Agé de 73 ans, Jean-Pierre Frauche est marié depuis plus de 50 ans, il est père de quatre enfants, tous mariés, et grand-père de neuf petits-enfants. Il a exercé durant 3 ans le ministère pastoral au sein des Eglises évangéliques baptistes en France et en Belgique, avant de poursuivre son engagement pendant cinq ans dans les Eglises évangéliques de Suisse romande.

Depuis une vingtaine d'années, il vit son ministère sous une autre forme, en intervenant comme clown et illusionniste en Suisse, en France, ainsi qu'au Liban et en Jordanie.

Avant leur arrivée en Valais, lui et son épouse habitaient Bussigny, près de Lausanne. Tous deux étaient rattachés à la paroisse protestante de Bussigny, où ils se sont engagés activement durant plus d'une quinzaine d'années. Jean-Pierre y a notamment exercé deux législatures en tant que président du Conseil de paroisse.

Arrivé dans la paroisse en décembre 2024 avec son épouse, le couple a acquis un appartement à Sion, route de Chippis, et participe désormais à la vie de la communauté.

Désireux de poursuivre son engagement au service de l'Eglise, il se met à la disposition du Conseil paroissial afin d'y apporter sa contribution, selon ses dons, son expérience et ses compétences.

9.4 Présidente du Conseil de paroisse (bulletin secret)

Est réélue Mme A.-F. Jossen, par acclamation, sans aucune opposition. Elle est remerciée pour son grand engagement.

9.5 Délégué-e-s et délégué-e-s suppléant-e-s au Synode de l'EREV Se présentent Mmes et MM. Coraline Comte, Jean-Pierre

Frauche, Anne-France Jossen, Michèle Jung et Florence Pitteloud.

5 Délégués et 1 suppléant.

Vote : tous sont élus par acclamation.

9.6 Vérificateur-trice-s des comptes

Sont réélus MM. P.-F. Décoppet et Michel Moser.

10. Informations générales du Conseil de paroisse

Mme A.-F. Jossen souhaite simplement remercier chaleureusement chacun pour son investissement dans la paroisse.

11. Vœux¹ de l'Assemblée et divers

M. J.-P. Sigrist souhaite prendre la parole. Après 16 ans au Conseil de paroisse, il a souhaité mettre un terme à son mandat. Il remercie chacun pour la confiance, le soutien et la collaboration saine qu'il y a eu durant ses mandats. Il désire aussi remercier Mme Ch. Masnari qui est indispensable aussi bien pour le secrétariat que pour les finances. Il espère vivement que des forces jeunes et vives rejoindront le Conseil de paroisse. Il leur insuffle énergie et force. Un grand merci aussi à sa famille pour sa compréhension. Il quitte le conseil avec émotion.

M. G. Mukuna remercie la pasteure pour l'Eveil à la foi renouvelée.

Dans les divers, Mme S. Schulthess informe que Mme D. Frauche renforce le team dans l'activité 3D.

Par ailleurs, elle signale qu'il y a encore des places à repourvoir au sein du Conseil de paroisse.

M. O. Peter remercie aussi la belle équipe du Conseil de paroisse et dit que c'était bien. Elle va lui manquer.

Mme J. Frossard fait quelques photos des anciens et des nouveaux élus.

M. H.P. Blaser remercie chacun de sa présence et adresse également ses sincères remerciements à toutes les personnes qui œuvrent au sein de la paroisse.

¹ Vœux selon l'art. 11 du Règlement ecclésiastique : Sur des points ne figurant pas à l'ordre du jour, l'Assemblée de paroisse ne peut adopter séance tenante que des vœux.

Il clôt l'assemblée à 12h15.

La secrétaire :
Ursula Breitler



NB : Après l'assemblée de paroisse, il est apparu que l'art. 5 du Règlement de procédure de l'EREV lu sous le point 9 de l'ordre du jour « Elections » ne correspondait pas à la dernière version de ce Règlement.

En effet, une nouvelle teneur de l'art. 5 a été adoptée par le Synode du 11 novembre 2017 qui comprend une phrase supplémentaire en fin de cet art. 5, soit : « Cependant, l'élection d'un président d'une autorité législative ou exécutive de l'EREV ou d'une paroisse doit se faire à bulletin secret ».

Il aurait ainsi dû être procédé aux élections du Président de l'Assemblée de paroisse et de la Présidente du Conseil de paroisse par bulletin secret et non par acclamation.

08.04.2026